

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **7 octobre 2019**

Décision n° **CP-2019-3433**

commune (s) : **Ecully**

objet : **Equipements publics - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé entre la rue Jean Rigaud et le chemin de la Sauvegarde et appartenant à la Ville**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 26 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 8 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Kabalo, Pouzol, Sellès (pouvoir à M. Veron).

Commission permanente du 7 octobre 2019**Décision n° CP-2019-3433**

commune (s) : Ecully

objet : **Equipements publics - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé entre la rue Jean Rigaud et le chemin de la Sauvegarde et appartenant à la Ville**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 19 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'aménagement des espaces publics du site sportif et de loisirs, parc de stationnement P1 et cheminement mode doux, la Métropole de Lyon doit acquérir un terrain nu d'une superficie d'environ 3 200 m² à détacher de la parcelle cadastrée B 858.

L'établissement du document d'arpentage, estimé à 3 000 €, est à la charge de la Métropole.

Aux termes du compromis, la Ville accepte de céder ledit terrain, situé entre la rue Jean Rigaud et le chemin de la Sauvegarde à Ecully, à titre gratuit, libre de toute location ou occupation.

La Métropole fera procéder à sa charge aux travaux d'aménagement du parc de stationnement P1 et du cheminement mode doux. Ces travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété ne sont pas une contrepartie de la cession gratuite ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre gratuit, d'un terrain d'environ 3 200 m² à détacher de la parcelle cadastrée B 858, situé entre la rue Jean Rigaud et le chemin de la Sauvegarde à Ecully et appartenant à la Ville, dans le cadre de l'aménagement du parc de stationnement P1 et du cheminement mode doux du site sportif et de loisirs.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 18 septembre 2017 pour un montant de 4 145 000 € en dépenses et 300 000 € en recettes sur l'opération n° 0P09O5325.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant d'environ 3 000 € pour la réalisation du document d'arpentage et pour un montant de 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Cette acquisition à titre gratuit fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses - compte 2112 - fonction 01 et en recettes, compte 13241 - fonction 01 sur l'opération n° OP09O2754.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 octobre 2019.